



PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'Ille-et-Vilaine est placé en **ALERTE SÉCHERESSE**

Encadrement des usages de l'eau potable à compter du 24 mai 2022



PARTICULIERS INTERDICTIONS



L'arrosage des pelouses, massifs floraux ou arbustifs de 8h à 20h



Le nettoyage des voitures, bateaux et dispositifs mobiles hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage



Le nettoyage des terrasses, façades, murs, escaliers et toitures



La vidange et le remplissage des piscines familiales à usage privé (de plus d'1m³) et des piscines communes dans les résidences privées

(sauf remplissage lié à la sécurité de l'ouvrage, notamment premier remplissage des piscines enterrées)



PARTICULIERS ALTERNATIVES



Jardiner avec des techniques de paillage ou de binage ; récupérer des eaux de pluie ; faire le choix de végétaux peu gourmands en eau



Le lavage des véhicules peut être décalé en dehors des périodes de sécheresse. Laver les véhicules dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage



Le lavage des terrasses, murs... peut être décalé en dehors des périodes de sécheresse. Faire appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

Pour en savoir plus : sigthema35.alwaysdata.net
Consultez l'arrêté préfectoral du 24 mai 2022 sur ille-et-vilaine.gouv.fr